

INFORMATIQUE ET SOCIETE  
Paris le 24 septembre 1979  
Schéma de l'exposé de M. Etienne DAVIGNON

---

A. LE CONTEXTE ECONOMIQUE

1. L'Europe enregistre depuis cinq ans un freinage de sa croissance et un recul relatif de sa place dans le monde : son taux de croissance annuel qui était en moyenne un des plus élevés des pays de l'OCDE avant 1974, est depuis lors tombé à la moitié de celui des autres pays industrialisés. L'Europe traverse donc une crise dans la crise.

Les perspectives à moyen terme, disons à l'horizon 1990, sont préoccupantes à la fois en raison de la formidable dépendance énergétique de l'Europe dont nous devons à tout prix la dégager, et de son non moins préoccupant déclin démographique.

L'Europe est acculée à s'ajuster à un nouvel ordre économique et à de nouveaux rapports de force politiques mondiaux. Cet ajustement est à la fois interne - passage d'une société d'abondance, mais aussi de gaspillage, à une société à la fois plus sobre et plus solidaire - et externe : passage d'une structure industrielle lourde axée sur la transformation, à une structure de développement comportant une part croissante de technologie et de services. Dans cet effort, nos challengers ne sont ni les PVD, ni les Pays de l'Est - vis-à-vis desquels nous enregistrons des surplus commerciaux importants; ce sont les USA et le Japon que nous rencontrons aussi bien dans l'acier, la chimie et l'automobile que dans l'informatique et l'aéronautique.

L'Europe doit donc, face à ces concurrents redoutables, définir une stratégie de relance.

Quelle est cette stratégie ?

Quelle est cette stratégie ?

2. Il n'y a ni réponse simple, ni formule toute faite.

Ainsi les secteurs dits traditionnels gardent des potentialités de développement intéressantes :

ex. innovation technologique dans la chaussure en Italie

ex. maison londonienne de distribution de textiles qui s'approvisionne dans la Communauté.

Par ailleurs, il existe en Europe une grande perplexité sur l'innovation technologique : on mesure mieux les pertes d'emplois qu'elle entraîne que les créations d'emplois qu'elle provoque. Cette asymétrie dans la perception contribue à alimenter la résistance au changement qui est le trait caractéristique des sociétés gagnées par le vieillissement et le besoin prioritaire de sécurité.

Or, l'innovation est un élément-clé non seulement de la modernisation de l'industrie européenne, mais des changements de société auxquels l'opinion aspire de plus en plus : une société plus sobre en énergie, un environnement mieux protégé, une organisation du travail plus humaine, moins pénible et plus décentralisée ... Tout cela appelle un effort de création, de recherche technologique et surtout de transposition de la recherche dans la production industrielle et les services. Quant au point de vue - crucial - de l'emploi, il s'agit si l'on veut bien y réfléchir d'un problème mal posé du moins en ce qui concerne le bilan des gains et des pertes d'emplois : car si nous refusons le progrès technique nos concurrents industrialisés prendront notre place même dans les secteurs traditionnels; ou si nous nous bornons à l'importer directement du Japon et des USA, c'est dans ces pays que seront créés les emplois nouveaux liés au développement des activités nouvelles, tandis que nous nous limiterons à enregistrer les pertes d'emplois entraînées par la rationalisation des secteurs en déclin.

Alors, le choix pour l'Europe n'est pas de savoir si la télématique donnera lieu à des créations nettes d'emploi, ou non, il consiste à entrer en lice pour prendre sa part des nouvelles techniques.

En revanche, il est exact que l'innovation technologique appelle des mutations importantes dans les métiers, les tours de mains, les qualifications : comment non seulement former les techniciens et les ingénieurs dont ces nouvelles techniques ont besoin ? mais aussi comment préparer les utilisateurs ? Comment valoriser le travail de ceux dont les tâches seront simplifiées et banalisées parfois à l'excès ?

Mais toutes ces questions comportent des réponses. Elles ne peuvent servir d'alibi à l'inaction et à l'impuissance.

L'Europe se doit de relever le défi de la technologie moderne à peine de compromettre sa prospérité et son indépendance.

Ce redéploiement industriel et tertiaire de l'Europe est bien engagé dans plusieurs secteurs, notamment dans l'aéronautique militaire et civile. Mais la télématique nous ouvre à cet égard un champ d'action beaucoup plus vaste et beaucoup plus décisif en raison de son impact sur les autres secteurs industriels et plus globalement sur l'ensemble de la société.

## B. UNE STRATEGIE POUR LA TELEMATIQUE

### 1. Le diagnostic

1.1. La télématique concerne quatre familles de produits industriels et de services étroitement reliés entre eux :

- a) les télécommunications dont désormais les satellites constituent un élément majeur;
- b) les ordinateurs, grands et petits, unités centrales et périphériques; et leur cortège de services, principalement pour l'élaboration de logiciels.
- c) les composants avancés et en particulier les micro-processeurs qui entrent dans la fabrication des équipements de télécommunication et d'ordinateurs, mais qui ont de plus en plus un marché propre lié à l'automation (automobile, électro-ménager, bureautique, robots industriels).

d) les banques de données, qui contiennent le fluide qui circule dans le réseau télématique..

Il est important de noter que ces quatre éléments sont indissociables économiquement; il est difficile de faire une percée dans un secteur sans avoir une maîtrise suffisante des autres. A l'inverse lorsqu'on dispose du réseau de télécommunications, des ordinateurs et de leurs périphériques, le tout appuyé sur une industrie valable de composants, le développement et le contrôle des banques de données et des services sont relativement aisés. Or, pour le bilan de l'emploi, il est essentiel de progresser autant dans les services télématiques que dans la production d'équipements : car c'est dans les nouveaux services que seront créés les nouveaux emplois. Inversement, ce sont les producteurs qui disposeront des banques de données et des services qui vendront le support matériel correspondant : ainsi s'explique en partie le progrès de la péri-informatique américaine ces dernières années.

1.2. Chacun de ces secteurs est caractérisé par des taux de croissance très élevés du MARCHE MONDIAL.

- a) Télécommunications 150 milliards FF en 1977 (prévision entre 5 et 8 %/an jusqu'en 1984)
- b) informatique de 110 milliards FF en 1973 à 260 milliards en 1978 (taux annuel : 17 %)
- c) composants le marché mondial représente aujourd'hui 25 milliards FF. Il représentera 300 à 350 milliards FF vers la fin des années 80 (taux annuel de croissance : 30 %)

1.3. Le marché européen représente chaque fois une fraction importante du marché mondial.

- a) Télécommunications : environ 1/3
- b) informatique : 29 %
- c) composants : 25 %

1.4. Mais la part de l'industrie européenne est inégale dans la production mondiale

- a) télécommunications : 30 %
- b) informatique : 16 %
- c) composants : 10 %.

En d'autres termes, l'industrie européenne ne couvre qu'une fraction du marché européen.

Certes l'informatique européenne est en progrès sur le marché mondial puisque sa part relative est passée de 14 % à 16 % de 1973 à 1978 pour les ordinateurs et de 9 à 10 % pour les composants et il n'y a pas de doute que les programmes nationaux, notamment en France, ont été payants à cet égard. L'option nationale toutefois présente des risques certains : en effet, une analyse plus fine de l'évolution montre que cette extension modeste n'a été acquise qu'au prix d'une dépendance technologique accrue, puisque une partie croissante du chiffre d'affaires inclut des matériels conçus en-dehors de la CEE.

1.5. Par ailleurs, lorsqu'on considère les structures de l'industrie mondiale on constate que

- dans les ordinateurs, la première firme européenne vient en 8e place - certains se réjouiront légitimement qu'il s'agisse d'une entreprise française, mais elle représente en taille à peine plus que le vingtième de la firme mondiale dominante. En outre, l'Europe recule sur le front des très gros ordinateurs;
- dans la péri-informatique en revanche, nous venons en N° 2 et 3, mais nous sommes hélas en recul rapide face à la mini-informatique américaine puisque notre part du marché mondial est tombée de 1/3 en 1973 à 1/4 en 1978.

- dans le logiciel et dans le traitement des données, en revanche, l'Europe se développe rapidement sans doute parce que la multiplicité et la diversité des équipements informatiques de souche européenne et la nécessité de les articuler sur les matériels dominants ont imposé aux informaticiens européens de multiplier des trésors d'ingéniosité et d'imagination et leur ont mérité une expertise indiscutée.

En matière de télécommunications, l'Europe occupe jusqu'ici une position relativement forte notamment en raison de l'effort des recherches considérables accompli par certaines entreprises et aussi, dans le cas de l'industrie française, par le rattrapage rapide au cours des dernières années, d'un développement jusque là très lent du téléphone.

Mais la situation la plus préoccupante concerne l'industrie européenne des composants avancés qui représente à peine 10 % de l'industrie mondiale alors que la CEE correspond à 25 % du marché mondial. Or, nous sommes en pleine révolution dans ce secteur où selon les prévisions de l'industrie américaine, le marché mondial passera de 6 milliards de dollars aujourd'hui à 80 milliards à la fin de la prochaine décennie. Ces 80 milliards de dollars de composants entreront dans la fabrication de différents produits et services pour un montant total de l'ordre de 500 milliards de dollars, comprenant aussi l'automobile que la machine-outil et l'électro-ménager. Ces 80 milliards de dollars de composants détermineront donc notre compétitivité future dans les activités dans lesquelles jusqu'ici l'Europe a bien réussi. Ce marché des composants est dominé par les Japonais et les Américains.

Les Américains comptent sur un marché intérieur qu'ils approvisionnent à près de 100 % et qui représente plus des 2/3 du marché mondial tandis que les Japonais sont engagés pour les années 80 dans une stratégie mondiale du même type que celle conçue dans les années 60 pour s'attaquer au marché mondial de l'acier. L'Europe va-t-elle se laisser laminer entre ces deux géants, et va-t-elle, en perdant la maîtrise de la technologie des composants s'imposer un retard structurel dans tous les secteurs qui utilisent ces composants. D'aucuns disent avec raison que seuls importent les composants de haute technologie (circuits à haut degré d'intégration, de haute rapidité, etc...) et que pour les

composants standards, la concurrence entre les producteurs américains garantit à l'Europe des approvisionnements sûrs et bon marché. Mais, ce choix est impossible, car pour assumer le coût de la recherche dans les circuits innovatifs, il faut s'appuyer sur les composants classiques produits avec les économies d'échelles requises.

Quels objectifs et quels moyens les Européens doivent-ils mettre en oeuvre pour assurer un développement global de la télématique ?

## 2. L'objectif

2.1. L'Europe devrait d'ici 1990, s'assurer 1/3 du marché mondial. C'est un objectif ambitieux qui correspond non seulement à une large couverture des besoins propres de la Communauté, mais à une percée significative dans les marchés d'exportation. Mais c'est un objectif accessible pourvu que les Européens jouent correctement leurs atouts qui ne sont pas négligeables.

## 3. L'approche

3.1. Le premier atout de la Communauté : c'est son marché intérieur qui a la dimension du marché américain, mais dont nous n'arrivons pas à tirer parti parce que nous le fractionnons à l'envi :

- par le jeu des préférences nationales
- par les entraves techniques et réglementaires (normes différentes selon les pays ou les producteurs)
- par la juxtaposition de monopoles nationaux en matière de télécommunications.

Bien sûr dans un premier temps, ce cloisonnement interne du marché communautaire peut intéresser les producteurs qui s'accommodent sans trop de peine d'un marché captif. Mais ces petits marchés nationaux ne suffisent pas le plus souvent à assurer la base de départ suffisante pour aller à la grande exportation là où se trouvent les marchés les plus dynamiques, mais aussi les plus disputés parce qu'ils sont relativement ouverts.

Se pose également le problème des monopoles nationaux de télécommunications : comment les amener à coopérer entre eux pour offrir aux usagers privés et aux entreprises, les services qui sont offerts à leurs concurrents sur le marché américain ? Faut-il maintenir en Europe un système dans lequel ce sont les pouvoirs publics seuls qui, déterminent quels services sont rendus à l'utilisateur et quels sont les équipements qu'il est autorisé à acquérir ou à louer alors qu'aux Etats-Unis, ce sont des entreprises qui prennent le risque commercial d'offrir au consommateur le produit et le service qu'il est disposé à payer ? Comment assurer l'interconnectabilité des réseaux futurs en les fondant sur un dénominateur commun suffisamment large pour que les opérateurs puissent d'un bout de l'Europe à l'autre, et de l'Europe aux Etats-Unis et en Afrique, dialoguer par la voix, le texte et les échanges de données en utilisant les mêmes canaux de transmission à terre ou par satellite ?

L'Europe ne peut pas s'offrir le luxe de différer l'avènement du réseau digital intégré pour le motif qu'elle n'arrive pas à se mettre d'accord sur un système européen.

Mais ce marché unifié à réaliser n'est pas un marché replié sur lui-même : c'est un marché qui doit rester ouvert

- par des normes et standards internationaux mais dans l'élaboration desquels les Neuf Etats offrent un front uni.
- par une politique commerciale extérieure suffisamment souple pour permettre la coopération internationale lorsqu'elle est nécessaire (voir franchises au TDC : quel sens y a-t-il à organiser une protection communautaire pour des produits que nous ne fabriquons pas) et pour protéger, lorsqu'il le faut, une industrie communautaire naissante.



- par une extension aux pays auxquels la Communauté est associée par la Convention de Lomé II.

- 3.2. Le deuxième atout de l'Europe, c'est le montant très élevé de ses commandes publiques puisqu'elles représentent 35 % des marchés publics mondiaux en informatique. Par exemple, pour les marchés de matériels informatiques seuls, les commandes publiques ont atteint en Europe l'an dernier presque le montant des commandes publiques américaines : 790 MUCE contre 880 MUCE.

Naturellement, si ces commandes publiques sont morcelées entre neuf marchés nationaux au lieu de faire l'objet d'une concertation dans le cadre d'une stratégie globale pour le secteur, alors l'effet de levier potentiel se trouvera considérablement affaibli. Entendons nous bien: il ne s'agit pas de recommander une concertation pour tous les marchés publics de télématique. La plupart resteront nationaux régionaux mais devront s'ouvrir progressivement à tous les producteurs. Mais les marchés correspondant à des grandes infrastructures et à des produits et services nouveaux devraient être concertés. C'est seulement dans le cas d'une approche unifiée s'intégrant dans une stratégie européenne que l'on peut introduire un élément de préférence européenne : c'est-à-dire dans la mesure où l'on vise à encourager la naissance de produits ou de services nouveaux et non pas simplement pour mettre les producteurs européens à l'abri de la concurrence étrangère pour des produits et services banalisés. Préférence européenne ne signifie pas ici préférence pour les seules firmes de souche européenne, mais pour tous les constructeurs véritablement implantés dans la Communauté pour tout le cycle de production, de la recherche au produit et au service final.

- 3.3. Le troisième atout de l'Europe pourrait être constitué par les programmes nationaux de développement qui existent au moins dans les grands pays. Cet effort volontariste des gouvernements était nécessaire pour occuper le terrain et aider à la création des noyaux industriels de départ.

Il reste aujourd'hui indispensable, car il n'existe pas de relais possible au niveau communautaire et d'ailleurs la Commission ne le souhaite pas. Mais ces programmes nationaux ne trouveront leur pleine efficacité que dans la mesure où ils feront l'objet d'une concertation systématique au plan européen. Il n'est pas possible que se poursuivent les stratégies

- 10 -

divergentes voire conflictuelles entre Etats Européens dans un secteur où les véritables concurrents sont en-dehors de la Communauté

Cette observation vise principalement l'effort de recherche-développement qui est critique dans deux secteurs au moins : le secteur spatial d'abord qui conditionne le développement des télécommunications européennes; celui des composants ensuite où l'Europe doit absolument refaire son retard en misant d'emblée sur la future technologie au lieu de s'essouffler à imiter ses concurrents japonais et américains.

Cet effort de recherche coordonné au niveau de la Communauté n'implique pas que pour chaque programme, tous les Etats membres, tous les producteurs doivent participer à la gestion et au juste retour. Je veux faire justice ici de cette caricature de l'intervention communautaire : la Communauté soutient le développement d'Airbus-Industrie même si seuls quatre producteurs de la Communauté s'y trouvent associés. La Communauté peut très bien dans le cadre d'une politique d'ensemble soutenir tel projet franco-allemand de recherche ou tel projet anglo-italo-belge.

Il n'est pas difficile d'opposer à cette caricature de l'intervention communautaire, l'absurdité à laquelle conduit le morcellement et la duplication des efforts de recherche nationaux et qui consiste en ce que les secteurs de croissance en arrivent à coûter aussi cher aux Etats que les secteurs en déclin alors qu'ils devraient au contraire leur apporter des ressources nouvelles.

#### 4. Les axes d'une stratégie européenne de la télématique

Si l'on reconnaît l'importance de la télématique dans le redéploiement industriel de la Communauté et si l'on admet la nécessité de la dimension européenne du problème, alors on est conduit à définir une stratégie globale au niveau communautaire pour le développement de ce secteur.

Cette stratégie ne doit pas être définie de manière centralisée par la Communauté : elle doit être concertée entre les opérateurs, les gouvernements et les institutions communautaires.

Cette stratégie doit porter sur des éléments clefs du système et négliger les points secondaires.

Ces éléments-clefs varient selon les sous-secteurs considérés :

a) en matière de télécommunications :

C'est la normalisation internationale des caractéristiques essentielles des équipements avec une position commune des Neuf; ce pourrait être la mise en place après EURONET bientôt en service d'un réseau digital intégré entre les institutions européennes comme projet-pilote pour un réseau universel européen; c'est le renforcement de l'effort de recherche spatiale et de production de satellites.

b) En matière d'ordinateurs : c'est l'interconnectabilité des équipements européens par l'harmonisation des interfaces; c'est la portabilité du logiciel qui permet de passer plus facilement d'un équipement à l'autre; c'est le développement d'une préférence privée et publique pour les périphériques européens qui n'est concevable, comme il a été dit plus haut, que dans la mesure où elle s'intègre dans une action d'ensemble et qu'elle n'est pas seulement une discrimination arbitraire contre les producteurs étrangers.

c) En matière de composants; c'est dans la ligne de la Résolution du Conseil des Ministres du 11 septembre 1979, le lancement de programmes communautaires pour développer des systèmes d'aide à la conception par ordinateur et d'équipements de production.

d) en matière de banques de données : l'Europe doit fournir un double effort très important

- d'abord pour accélérer la constitution de banques de données non seulement publiques, mais créées à l'initiative du marché;

- ensuite pour permettre l'accès des PME à des banques spécialement conçues pour faciliter leur développement pour l'exportation, la coopération et la sous-traitance internationales, la banalisation des tâches de gestion.

e) en matière d'emploi : un vaste débat appuyé sur des expériences pilotes doit s'ouvrir avec les syndicats, les producteurs et les pouvoirs publics pour que les actions nécessaires soient menées à temps en vue de rencontrer les exigences sociales qu'implique cette mutation fondamentale.

## 5. Conclusion

Je suis heureux que cette semaine se déroule sous le thème Informatique et Société, car c'est bien d'un enjeu de société qu'il s'agit. Cet enjeu ne se limite pas à la place de l'ordinateur dans la vie quotidienne. Il s'étend au rôle de l'Europe dans des vastes projets comme la télématique qui ont nécessairement une dimension européenne parce que les Etats européens sont trop petits pour relever seuls des défis de portée mondiale.

L'indépendance de l'Europe n'est pas dans la somme des indépendances nationales qui aujourd'hui ne sont plus qu'illusoires; elle est dans l'unité et la solidarité face au reste du monde, non pour l'affronter mais pour se mesurer avec lui dans un rapport d'égalité et de dignité. Mais l'Europe unie et solidaire ne se substitue pas aux Etats; elle ne les domine pas davantage; elle se borne - et elle doit se borner - à les compléter, à leur apporter cette dimension supérieure qui est aujourd'hui nécessaire pour affronter les défis de notre temps.

J'utiliserai si vous le permettez, une formule lapidaire : en matière de télématique, nous ne prôtons pas l'Europe à tout prix. Nous ne plaidons pour une action au niveau européenne que dans la mesure où, sans une telle action, des occasions de développement et de création d'emplois nouveaux seraient perdues. C'est la responsabilité de la Commission vis-à-vis des citoyens et des Gouvernements européens, d'identifier de tels besoins et de faire des propositions concrètes pour les rencontrer.

La télématique est un de ces enjeux sur lesquels se joue l'avenir de tous les Européens. Ne nous divisons pas là-dessus : nous avons tout à gagner à nous unir !